

COMITE NATIONAL
OUI A LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Hopfenweg 21, Postfach 5775, 3001 Bern, Tel. 031 370 21 11, Fax. 031 370 21 09
comite@allocations-familiales.ch, www.allocations-familiales.ch/comite



**De plus justes
allocations familiales!**

Le texte parlé fait foi

La Fête des enfants du 7 octobre 2006 à Berne

Un investissement pour l'avenir de notre pays

Christophe Darbellay, Conseiller national, Président du PDC suisse, VS

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,
Chers enfants,

Les allocations familiales aident de manière concrète et directe les familles en Suisse. L'harmonisation proposée est un atout pour vous, pour les familles, les jeunes et les enfants. Elle est un investissement pour l'avenir de notre pays.

Demander un montant minimal de 200 francs par enfant et de 250 francs pour les jeunes en formation est-ce trop demander ? Cela semble être le cas. Sinon nous ne serions pas réunis aujourd'hui afin d'affirmer tous ensemble que cette loi est nécessaire pour les familles et l'économie.

L'éducation et la formation de nos enfants sont une priorité. Leur avenir aussi. Un projet tel que l'harmonisation des allocations familiales est directement un projet consacré à l'avenir de notre pays, aux familles et aux enfants. Ce projet de loi est nécessaire et juste. Il permettra à de nombreuses familles de voir leurs allocations augmentés et ainsi de recevoir une aide financière concrète supplémentaire.

Investir dans le bien-être des familles, des enfants et des jeunes en formation : un investissement, mais malheureusement pour certains une charge. Cet investissement dans l'avenir n'est ni un pari ni une loterie, c'est une aide très concrète et raisonnable. L'harmonisation des allocations créera un système plus juste et par exemple améliorera les conditions pour l'accès à la formation des enfants et des jeunes.

L'avenir de la Suisse se trouve dans les mains des jeunes et dépend des qualifications des jeunes d'aujourd'hui. La matière première de la Suisse, comme on le dit souvent, est la formation et l'éducation de notre jeunesse. Les dispositions du projet de loi sont un atout indéniable pour notre pays, pour nos familles, notre jeunesse et ne l'oublions pas également pour notre économie.

Les enfants, les jeunes, les familles ont besoin de cette harmonisation et c'est pourquoi nous devons tous nous engager activement en faveur d'un oui le 26 novembre prochain.

COMITE NATIONAL

OUI A LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Hopfenweg 21, Postfach 5775, 3001 Bern, Tel. 031 370 21 11, Fax. 031 370 21 09
comite@allocations-familiales.ch, www.allocations-familiales.ch/comite



**De plus justes
allocations familiales!**

Le texte parlé fait foi

La Fête des enfants du 7 octobre 2006 à Berne

Les chaussures d'hiver coûtent cher et elles doivent être vendues

Jacqueline Fehr, Conseillère nationale, PS/ZH

Mesdames, Messieurs, chers enfants,

Vos pieds ont-ils encore grandi? Avez-vous besoin de nouvelles chaussures d'hiver? Oui, probablement! En jetant un coup d'oeil dans un magasin de chaussures, nous voyons que les rayons sont remplis de nouveaux modèles, tandis que le magasin de vêtements d'à côté vante les nouvelles vestes d'hiver. D'ailleurs, vos vestes devenues trop petites devront certainement être remplacées. Celle de la soeur aînée ou du cousin fera peut-être l'affaire, mais peut-être avez-vous besoin d'une nouvelle veste. Le coût d'une paire de chaussures d'hiver et d'une veste est bien plus élevé que le montant de l'allocation mensuelle pour enfants. On ne peut donc pas parler d'allocation généreuse, mais d'allocation importante.

Et ces allocations sont également importantes pour le commerce et l'industrie. Les familles n'y échappent pas, elles sont de bonnes consommatrices. En règle générale, ce qui rentre ressort immédiatement. Les familles sont ainsi d'importants soutiens pour l'économie nationale. Les chaussures et vestes d'hiver ne peuvent être vendues que si les familles disposent de l'argent nécessaire à leur achat. En disant oui le 26 novembre à des allocations pour enfants plus élevées, c'est le pouvoir d'achat des familles que nous renforçons. De plus, nous soutenons de manière très directe le commerce et l'industrie.

Il est par conséquent incompréhensible que l'Union Suisse des Arts et Métiers ait lancé un référendum contre ce projet, d'autant plus que les frais supplémentaires pourraient aisément être compensés si les 850 caisses de compensation pour les familles travaillaient enfin plus efficacement. L'Union Suisse des Arts et Métiers se doit de prouver que les montants encaissés pour les allocations familiales sont effectivement consacrés à celles-ci.

Pour la plupart des familles, les allocations pour enfants et les allocations de formation sont un apport important. Le 26 novembre, nous allons décider si ces allocations doivent être augmentées et harmonisées pour toute la Suisse. Chaque enfant doit avoir désormais le droit à au moins 200 francs par mois, les jeunes en formation à au moins 250 francs. Nous oeuvrons ainsi pour plus de justice, combattons l'imbroglio injuste en matière d'allocations et aidons concrètement les enfants pour qui tout n'est pas rose dans la vie.

Les enfants ont besoin d'amour – mais ce n'est pas tout. Etre parent est synonyme d'engagement et d'argent à investir. Des allocations équitables sont un merci à toute la société.

Vous aussi, dites oui à une politique familiale active, dites oui le 26 novembre à des allocations familiales plus justes.

COMITE NATIONAL

OUI A LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Hopfenweg 21, Postfach 5775, 3001 Bern, Tel. 031 370 21 11, Fax. 031 370 21 09
comite@allocations-familiales.ch, www.allocations-familiales.ch/comite



**De plus justes
allocations familiales!**

Le texte parlé fait foi

La Fête des enfants du 7 octobre 2006 à Berne

Comblent d'inadmissibles lacunes et réduire la bureaucratie

Christine Egerszegi-Obrist, Conseillère nationale, PRD/AG

Vous connaissez cette blague : Trois enfants – un français, un allemand et un suisse – sur une place de jeu à Bâle discutent de la manière dont les enfants viennent au monde. Le premier explique : “Nos enfants naissent dans les choux” ; l’Allemand rétorque : “Dans mon pays, c’est la cigogne qui amène les enfants”. Et l’enfant suisse d’affirmer : “Chez nous, ça dépend des cantons”.

Il en est de même des allocations pour enfants, mais là, ce n’est malheureusement pas une blague : À l’heure actuelle, le montant et le droit aux allocations pour enfants sont réglementés à l’échelon cantonal. Elles varient entre 160 (Berne, Vaud, Neuchâtel) et 344 francs (Valais) par enfant et par mois. Dans certains cantons, le lieu de résidence est déterminant, alors que dans d’autres c’est le lieu de travail. En outre, bon nombre d’employés à temps partiel ne touchent qu’une allocation réduite.

Et cela n’est pas sans conséquences, comme le prouvent les exemples suivants :

- a) Les hautes écoles spécialisées d’Argovie, de Soleure, de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville se sont regroupées en la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse. Ses enseignants peuvent être appelés à travailler dans chacun des établissements. Mais quelle sera alors leur allocation pour enfants ? Celle de Soleure (190 francs), celle d’Argovie et de Bâle-Ville (170 francs), ou celle de Bâle-Campagne (200 francs) ? Il est clair que nous devons nous doter d’allocations uniques. Et c’est ce que nous allons faire.
- b) Une mère célibataire qui vit dans le canton de Schwyz touche 200 francs d’allocations pour enfants, même si elle n’a pas d’activité lucrative. En revanche, si elle prend un emploi à mi-temps à quelques kilomètres de là, dans le canton de Zurich, elle ne touchera plus qu’une demi-allocation zurichoise, soit 85 francs. Au lieu de 200 francs, 85 francs seulement parce qu’elle s’est efforcée d’obtenir un emploi... Cet état de fait est inadmissible : son enfant ne coûte pas moins qu’avant !

Nous avons besoin d’améliorations, de simplifications et de moins de bureaucratie. Une harmonisation est vraiment nécessaire. La nouvelle loi-cadre prévoit une allocation minimale de 200 francs par enfant et de 250 francs par jeune en formation. Cela n’est pas beaucoup plus que la moyenne nationale actuelle de 184 francs. Désormais, la Confédération déterminera le droit aux allocations, et les cantons seront toujours responsables de

l'organisation et du financement. Ils pourront aller au-delà du montant minimum. L'harmonisation est financièrement supportable puisqu'elle coûte 0,2 % de la masse salariale totale, c'est-à-dire 480 millions de francs de plus qu'aujourd'hui.

Les opposants au projet parlent d'allocations fédérales et de dette publique. Or, ces arguments ne tiennent pas la route. Car la loi fédérale ne fait que fixer le cadre. Les seules allocations pour enfants que la Confédération versera seront, comme par le passé, celles du personnel fédéral (338 francs/enfant) et de l'agriculture (195 francs/enfant). Par conséquent, la Confédération ne sera guère plus sollicitée qu'avant. Dans les programmes des partis, nous demandons „de la flexibilité dans le monde du travail“ ; nous prôtons l'utilisation de synergies et l'allègement de la bureaucratie. Pour ce motif, de nombreuses entreprises ou associations actives dans plusieurs cantons, comme Swissmem, ont déjà harmonisé leurs allocations pour enfant à 200 et 250 francs. Allant dans le sens d'une amélioration, d'une simplification et d'une réduction de la bureaucratie.

En ma qualité de vice-présidente du Conseil national, j'ai souvent l'occasion de parler de notre politique sociale avec des collègues étrangers. Lorsque je présente notre système de prévoyance vieillesse, j'impose le respect et la reconnaissance. Car nos trois piliers offrent vraiment une bonne protection. En revanche, quand on en vient aux prestations familiales, je m'aperçois rapidement qu'en comparaison avec un très grand nombre de pays, nous sommes en retard. Et pourtant, les enfants sont notre avenir !

Si nous acceptons la loi fédérale sur les allocations familiales, le 24 novembre, notre pays disposera d'une allocation familiale unique dans toute la Suisse. C'est juste et c'est important.

COMITE NATIONAL

OUI A LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Hopfenweg 21, Postfach 5775, 3001 Bern, Tel. 031 370 21 11, Fax. 031 370 21 09
comite@allocations-familiales.ch, www.allocations-familiales.ch/comite



**De plus justes
allocations familiales!**

Le texte parlé fait foi

La Fête des enfants du 7 octobre 2006 à Berne

De plus justes allocations familiales – une fête

Hugo Fasel, Conseiller national PCS/FR, président de Travail.Suisse

La fête d'aujourd'hui est celle des parents et des enfants de Suisse, elle est aussi le point de départ de la campagne en faveur de la loi sur les allocations familiales, soumise au vote de la population le 26 novembre. Une fête est destinée à rassembler un grand nombre de personnes, et c'est le cas aujourd'hui. Beaucoup de personnes qui soutiennent cette loi, beaucoup de parents et d'enfants pour qui cette fête est un plaisir sont présents. Une fête est aussi source de joie: la nouvelle loi sur les allocations familiales entraîne nombre d'améliorations pour les familles et est, enfin, un pas en avant en matière de politique familiale.

Les familles sont un sujet incontournable des laius politiques, mais la plupart du temps, dès qu'il s'agit de concrétiser les bonnes paroles, ça cafouille.

Nous faisons une fête parce que nous voulons être victorieux le 26 novembre

Une fête rassemble toujours beaucoup de personnes. C'est ainsi aujourd'hui. Cette fête est organisée par un comité en faveur de la loi sur les allocations familiales, comité regroupant nombre de personnes et d'organisations qui oeuvrent en faveur des familles, des enfants, des parents, telles que Pro familia, Pro juventute. Mais Caritas, des associations féminines et des partis politiques en font également partie et leurs représentant(e)s vont encore prendre la parole aujourd'hui. Le comité comprend en outre de nombreuses personnalités du monde social, culturel et sportif.

Toutes les personnes présentes sont venues pour s'engager en commun en faveur d'allocations familiales plus justes. Avec cette fête des enfants, nous voulons montrer notre détermination, nous voulons absolument sortir victorieux de la votation du 26 novembre. C'est pour nos enfants que nous voulons être victorieux! La fête d'aujourd'hui diffuse joie et motivation à obtenir la victoire!

Nous faisons une fête parce qu'aujourd'hui nous approchons de la fin d'un marathon qui aura duré 15 ans

Au printemps 1991, l'ancienne conseillère nationale Angeline Fankhauser soumettait une motion dans laquelle elle exigeait des allocations pour enfants uniformisées, s'élevant à 200 francs par enfant. Ce n'est que récemment que cette lutte au sein du Parlement en faveur d'une harmonisation et d'une amélioration des allocations pour enfants au niveau national a pris fin, après 15 ans. Le 26 novembre, c'est ce résultat qui est soumis au vote de la

population. Aujourd'hui, avec cette fête, nous entamons la phase finale d'un travail de longue haleine. Le 26 novembre, on saura si l'engagement en faveur des familles a porté ses fruits ou non. Nous allons tout mettre en oeuvre pour que les familles ne doivent pas attendre 15 ans de plus.

Nous faisons une fête parce que les allocations pour enfants sont un réel soutien pour les familles

Mais le contenu de la loi sur les allocations familiales est aussi une raison suffisante de faire une fête. Les allocations pour enfants sont une bonne, voire la meilleure solution de soutien aux familles. Tous les enfants et toutes les familles reçoivent des allocations pour enfants, quelle que soit la façon dont ils vivent ou la forme de leur travail, car tous les enfants importent à notre société. En même temps, seules les familles avec des enfants bénéficient du soutien des allocations familiales. Ce ne sont pas tout simplement tous les couples – comme pour les allègements fiscaux – ou toutes les personnes de certaines catégories de revenu – comme c'est le cas pour l'aide sociale. En outre, les allocations familiales fonctionnent simplement et sans gros investissement administratif pour les employeurs ou l'Etat. Elles sont très avantageuses, par exemple en comparaison de la baisse des primes de caisse-maladie dépendant du revenu.

Nous faisons une fête parce que la loi sur les allocations familiales est un événement-clé pour la Suisse

La loi sur les allocations familiales est plus qu'un petit pas pour la Suisse. Cette loi crée la base d'une politique familiale suisse qui mérite son nom et qui ne se perd pas dans des particularités cantonales. Cette loi engendre une sécurité et une fiabilité accrues sur un point central pour les parents, celui des finances de la famille. En cas de changement de travail, le risque de recevoir des allocations pour enfants plus basses, voire de ne pas en recevoir n'existe plus puisque les mêmes règles sont valables pour l'ensemble de la Suisse. La loi sur les allocations familiales est ainsi un pas concret vers de meilleures conditions de vie et de travail pour les familles suisses. La politique familiale s'est affranchie des laïus.

COMITE NATIONAL

OUI A LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Hopfenweg 21, Postfach 5775, 3001 Bern, Tel. 031 370 21 11, Fax. 031 370 21 09
comite@allocations-familiales.ch, www.allocations-familiales.ch/comite



**De plus justes
allocations familiales!**

Le texte parlé fait foi

La Fête des enfants du 7 octobre 2006 à Berne

Les enfants ne doivent pas être un risque de pauvreté

Franziska Teuscher, Conseillère nationale, Les Verts/BE

Il est grand temps d'entreprendre quelque chose dans ce pays également en faveur de nos enfants. Depuis plus de 15 ans, le Parlement discute sur une allocation pour enfants plus juste. Entre-temps, la situation matérielle de nombreuses familles s'est massivement détériorée. Notre opulent pays recense plus d'un demi-million de personnes qui joignent désormais péniblement les deux bouts. Durant toutes ces années nous n'avons pas réussi à mettre en place une allocation qui soit la même pour chaque enfant. Tous ceux qui s'y sont opposés sont aussi ceux qui se lamentent au sujet du problème de l'AVS sur le plan démographique. Mais, s'ils ne remettent pas du bois en bas, ils n'auront bientôt plus de feu en haut.

Il est grand temps d'entreprendre quelque chose pour nos enfants; d'ailleurs, nous renouvelons ainsi le contrat entre les générations, entre jeunes et vieux. Nous avons actuellement en Suisse, un imbroglio de plus de 50 systèmes d'allocations familiales et d'allocations pour enfants. Jusqu'à présent, chaque canton bidouillait comme bon lui semblait. Ce fouillis de systèmes débouche sur une logique absurde qui veut que là où les dépenses de consommation courante sont le plus élevées, dans les cantons du Mittelland tels qu'Argovie et Berne, les allocations versées sont les plus basses. Par contre, le Valais, canton montagnoux, verse bien plus d'argent par enfant. Cet imbroglio engendre en outre des injustices: pour quelle raison l'allocation pour un enfant que sa mère élève seule en travaillant à temps partiel est-elle souvent plus basse que celle pour un enfant dont le père travaille à 100 pour cent? Dans notre pays, 300 000 enfants ne reçoivent qu'une part de l'allocation pour enfants, voire aucune. Il n'existe aucune raison précise justifiant cette situation, car les dépenses – élevées - sont les mêmes pour chaque enfant. Donc nous avons besoin d'urgence d'un système garantissant à chaque enfant de notre pays la même allocation. L'AVS a montré qu'un système harmonisé d'assurance sociale peut être une réussite.

L'AVS a permis de combattre efficacement la pauvreté des personnes âgées. Par contre, plus la menace de la pauvreté dure longtemps, plus les familles sont nombreuses à la subir. Une hausse des primes de caisse-maladie, des salaires à la baisse, des dépenses de consommation courante accrues grèvent fortement le budget des familles. Les allocations familiales ne sont pas un luxe que s'offre la société, il s'agit d'une garantie solidaire pour l'avenir de notre jeune génération. Les enfants apportent beaucoup de joie et de couleurs dans notre vie. Ils nous coûtent cependant beaucoup d'argent, qu'ils grandissent en Valais,

dans le canton de Berne ou d'Argovie. Pour les jeunes familles, cela fait une différence si elles reçoivent 160 ou 200 francs. Couches, caisse-maladie, ensuite vélo, affiliation à une association, équipement de sport ou école de musique: cela coûte immédiatement quelques centaines de francs. Une allocation pour enfants d'au moins 200 francs est importante et indispensable. Là où les allocations familiales sont déjà plus élevées, le montant restera inchangé.

COMITE NATIONAL

OUI A LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Hopfenweg 21, Postfach 5775, 3001 Bern, Tel. 031 370 21 11, Fax. 031 370 21 09
comite@allocations-familiales.ch, www.allocations-familiales.ch/comite



**De plus justes
allocations familiales!**

Le texte parlé fait foi

La Fête des enfants du 7 octobre 2006 à Berne

Allocations familiales : du rêve à la réalité !

Liliane Maury Pasquier, Conseillère nationale, PS/GE

Il était une fois une conseillère nationale au doux prénom d'Angeline qui ne supportait pas l'idée que le fait d'avoir un enfant constitue un risque de pauvreté. Elle avait décidé de venir en aide à toutes les familles de ce joli petit pays que l'on appelle la Suisse en leur offrant, pour chacun de leurs enfants et de leurs jeunes en formation, une allocation mensuelle minimale. Pour y parvenir, elle devait toutefois d'abord obtenir le soutien d'une assemblée dite fédérale qui se réunit dans un Palais à Berne, quatre fois l'an.

Si, dans un premier temps, la majorité des 246 membres de cette assemblée a accepté d'accompagner la gestation du projet d'Angeline, avant même le moment de la naissance, de mauvaises fées se sont penchées sur le berceau encore vide.

Ainsi, à tour de rôle, on a vu les fées « Etat des finances de la Confédération » et « Table-ronde d'économies » augmenter considérablement la durée de la grossesse, au point de transformer Angeline, de génitrice qu'elle était, en grand-mère déjà retraitée mais toujours attentive au développement de son petit.

Puis, juste au moment de la naissance, ce sont d'autres fées mal intentionnées qui ont encore amputé le bébé de quelques morceaux : non, il n'y aurait pas d'indexation des montants proposés par Angeline en 1991 à l'évolution du coût de la vie au cours des 15 années écoulées ! Il n'y aurait pas non plus d'allocations familiales pour les personnes indépendantes même s'il existe aussi, dans cette catégorie, des familles qui en auraient bien besoin !

Enfin, dernière mauvaise fée de cette histoire, c'est l'Union suisse des arts et métiers, autrement dit les patrons, qui a lancé le référendum, avec le renfort de l'UDC, faisant courir le risque de voir l'avènement d'un enfant mort-né.

Il est pourtant bien joli, ce nouveau-né, ni trop grand ni chétif, ni trop criard ni complètement passif : pour un coût tout à fait modeste, qui verrait les employeurs supporter des charges équivalentes à celles qu'ils assumaient déjà il y a 30 ans, presque tous les enfants de personnes travaillant ou vivant en Suisse devraient recevoir une contribution, certes modeste mais tout à fait bienvenue, aux frais qu'occasionnent la prise en charge et l'éducation d'un enfant, de sa naissance jusqu'à la fin de sa formation.

Heureusement, nous sommes réuni-e-s aujourd'hui comme autant de bonnes fées qui veulent rassembler les hommes et les femmes de bonne volonté, soucieux d'équité, de cohésion sociale et d'un avenir pour la Suisse, pour permettre à cet enfant de pousser son premier cri et de passer ainsi du rêve à la réalité, du conte de fées à la Suisse du 21^e siècle !

COMITE NATIONAL OUI A LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Hopfenweg 21, Postfach 5775, 3001 Bern, Tel. 031 370 21 11, Fax. 031 370 21 09
comite@allocations-familiales.ch, www.allocations-familiales.ch/comite



**De plus justes
allocations familiales!**

Le texte parlé fait foi

La Fête des enfants du 7 octobre 2006 à Berne

Reconnaître à leur juste valeur les prestations fournies par les familles!

Walter Donzé, Conseiller national, PEV/BE

Chers amis

Qui prépare avec beaucoup d'amour un nid douillet pour l'enfant qui va naître? L'Etat ou les parents? Qui lui donne sa première nourriture et se lève la nuit pour s'occuper de lui? Serait-ce l'Etat? Qui façonne la personnalité du petit être durant ses premiers mois et ses premières années et lui donne une solide identité? Qui lui donne un sentiment de sécurité, qui sait le réconforter et être tout près de lui, créant ainsi une confiance profonde qui ne peut être remplacée par rien d'autre, même pas par une prise en charge professionnelle?

Qui sont ses repères? De qui se sent-il aimé? A qui peut-il s'adresser? Où reçoit-il des réponses? Qui le protège et lui donne tout ce dont il a besoin pour être un être? Personne d'autre que ses parents ne peut mieux le faire, ne peut se sentir plus responsable.

Les expériences faites dans la petite enfance influent sur le caractère, la sensibilité, les décisions et le développement d'un être humain en devenir. La famille est le creuset de valeurs qu'elle transmet. L'éducation des enfants ne se laisse pas industrialiser, aucun automate ne peut prendre en charge cette éducation. Ni le téléviseur, ni la console de jeux. Comme aucune nourriture n'est meilleure que le lait maternel, aucun éducateur n'est meilleur que les parents. Ceux-ci sont le plus motivés à assumer leur tâche et ils le font au prix le plus avantageux!

Vous pouvez planter et ramasser des pommes de terre avec une machine. Les enfants, c'est autre chose! Certes, une crèche, un foyer d'accueil, une structure d'accueil de jour pour enfants et adolescents peuvent assumer une grande et belle tâche, mais ils ne remplaceront jamais les parents. Ecoles et enseignants connaissent les avantages d'un environnement stable pour les jeunes êtres. Une conception positive de la vie, des égards et une capacité relationnelle: c'est à la maison qu'on en fait le meilleur apprentissage.

La valeur du travail de la famille pour l'Etat apparaît surtout là où il fait défaut ou échoue: malgré un gros investissement financier, des offres, des institutions et un professionnalisme, il y a souvent déficit. Evitons-le, dans la mesure du possible, en ayant de la considération pour le travail de la famille! Evitons à nos familles le stress et le piège de la pauvreté.

Faisons en sorte que la famille soit de nouveau considérée comme quelque chose qui nous comble et que la naissance d'un enfant ne soit pas repoussée jusqu'au dernier moment.

Avoir des enfants et les préparer à la vie est payant: des êtres aimés peuvent se consacrer à d'autres. Les êtres avec des relations intactes et une conception positive sont des collaborateurs plus ouverts, plus indépendants et plus travailleurs. Des enfants reconnaissants veillent au bien-être de leurs parents âgés et leur donnent la possibilité de passer leurs vieux jours chez eux. Ici aussi, ils déchargent l'Etat de tâches qui coûtent cher.

J'aurais souhaité vous présenter en chiffres la valeur de la famille sur le plan de l'économie nationale, mais le Conseil fédéral n'a pas voulu additionner les données nécessaires. Les milieux industriels et les employeurs, eux aussi, ne semblent pas être intéressés par cette démarche, sinon ils n'auraient pas eu recours au référendum. Le Conseil fédéral a au moins appris quelque chose en ce qui concerne les allocations pour enfants. Je l'en remercie.

Les allocations familiales sont de l'argent bien investi. Tout le monde bénéficie des prestations fournies par les familles. Il ne faut pas que les mères et les pères doivent s'excuser parce qu'ils consacrent du temps à l'éducation de leurs enfants. Il est grand temps de l'admettre.